

**ENQUÊTE PUBLIQUE relative
à la modification n° 1 du PLU
de la commune de Feuguerolles-Bully**

**Conduite
du lundi 31 mars 2025 au mercredi 30 avril 2025
en mairie de Feuguerolles-Bully**

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Le Commissaire Enquêteur : A. BOUGRAT

Suite à la demande de modification n°1 du PLU de la commune de Feuguerolles-Bully présentée par Monsieur le Maire de la commune, une enquête publique a été décidée par un arrêté municipal du 03 mars 2025.

Sur ordonnance en date du 03 décembre 2024 le tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Alain Bougrat commissaire enquêteur titulaire et monsieur chistian Videau commissaire enquêteur suppléant.

Le 15 janvier 2025, le commissaire enquêteur s'est entretenu avec Monsieur le Maire de Feuguerolles-Bully et le nouvel adjoint chargé de l'urbanisme, en mairie de Feuguerolles-Bully, pour convenir des dates et des modalités de l'enquête. Le 17 janvier, il a pu faire, en compagnie de l'adjoint, une visite des lieux concernés par l'enquête, après avoir paraphé le registre papier.

L'enquête s'est déroulée dans les conditions définies par l'arrêté municipal, du lundi 31 mars 2025 au mercredi 30 mai 2025 inclus sans incidents particuliers. Le public a eu la possibilité de consulter les dossiers mis à sa disposition à la mairie de Feuguerolles-Bully aux heures et jours d'ouverture habituels de cette mairie et sur le site du registre *enquete-publique-6082@registre-dematerialise.fr*

Le commissaire enquêteur a étudié le dossier ainsi que les pièces mises au dossier. Il a assuré les quatre permanences prévues. Il a rencontré plusieurs personnes lors de ces permanences et a reçu leurs observations sous forme manuscrite, orale ou document dactylographiée. Il a relevé trois observations déposées sur le registre papier et douze sur le registre dématérialisé.

Il en a fait une analyse qu'il a résumé dans un procès-verbal de synthèse remis et commenté à Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme de Feuguerolles-Bully, le 05 mai 2025. Ce dernier a fourni un mémoire en réponse le 02 juin 2025. En conséquence, le commissaire enquêteur peut donner un avis motivé sur l'objet de l'enquête.

CONCERNANT

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feuguerolles-Bully

VU :

- l'arrêté de mise à l'enquête,
- le dossier mis à la disposition du public en mairies de Feuguerolles-Bully,
- la mise en ligne sur le site *enquete-publique-6082@registre-dematerialise.fr*
- l'affichage réglementaire,

- le déroulement conforme des permanences,
- l'information correcte du public,
- la présence observations portées sur les registres,
- la nature de l'enquête en vue de la modification du P.L.U.,
- la visite des lieux effectuée par le commissaire enquêteur,
- les objectifs visés par la mairie de Feugueroles-Bully,

CONSIDERANT :

- que la procédure de modification choisie pour la mise à jour du PLU est légitime, car elle rentre dans les délais prévus par l'article L.153-31 du code de l'urbanisme,
- que les objectifs présentés dans le projet de modification n°1 de la commune de Feugueroles-Bully sont bien définis, puisqu'il s'agit, notamment, d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU en 1AU, pleinement compatibles avec les orientations du SCoT de Caen Métropole,
- que le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Feugueroles-Bully revu après les observations et remarques déposés lors de l'enquête ne comporte plus de point contraire au PADD de la commune,
- que les PPA ont globalement donné un avis favorable au projet, ne mettant de réserves que sur deux points, à savoir l'affichage net et définitif des densités de logements dans les zones à urbaniser et le bilan chiffré montrant l'adéquation des ressources en eau face aux besoins engendrés par ces nouvelles habitations , .
- que le pétitionnaire s'est engagé à retirer les sujets n'ayant pas fait l'objet d'une instruction complète, en particulier ceux concernant les espaces réservés,
- que les points qui ont été retirés ou n'ont pas fait l'objet d'études appropriées peuvent être réétudiés au vu des observations et des informations recueillies au cours de cette enquête,

EN CONSÉQUENCE,

le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feugueroles-Bully

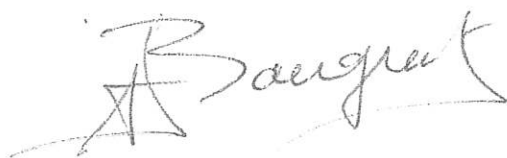
sous réserve

- que les densités de logements soient clairement indiquées dans le règlement du PLU modifié,
- qu'un bilan chiffré établisse bien l'adéquation des besoins futurs en consommation d'eau avec la fourniture en eau potable et l'assainissement des eaux usées,

•
et avec la recommandation

- de préparer dès maintenant une prochaine mise à jour du PLU , au besoin en utilisant la procédure de révision si les besoins de la commune nécessitent d'y avoir recours,
- d'organiser une réunion de concertation avec l'exploitant de la carrière et les services de la préfecture pour obtenir le meilleur compromis entre les contraintes de l'exploitant et les souhaits légitimes de la commune.

Fait à Feuguerolles-Bully le 06 juin 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bougrat', with a stylized initial 'A' and a long horizontal stroke extending to the right.

commissaire enquêteur
Alain BOUGRAT

Le